



Demande d'offre pour les membres de l'Association Suisse des Gestionnaires de fortune (ASG)

Voici comment accéder à une offre au plus vite

Envoyez le [questionnaire rempli](#) à votre conseiller en assurances AXA ou à votre courtier en assurances pour obtenir une offre. Si vous traitez vous-même vos questions d'assurance, veuillez nous envoyer le questionnaire rempli à l'adresse e-mail suivante: fidleg@axa.ch.

Une assurance à prix modique

Les trois modules, à savoir assurance de la responsabilité civile professionnelle, assurance de la responsabilité civile des organes de société (D&O) et assurance contre les abus de confiance, peuvent être associés selon vos besoins. Si vous souscrivez d'autres modules en plus de l'assurance de la responsabilité civile professionnelle, vous bénéficiez d'une remise de 15 % sur ceux-ci. En tant que membre de l'Association Suisse des Gestionnaires de fortune, vous profitez en outre d'un rabais de 10 % sur la prime totale.

Exemples de primes pour l'assurance responsabilité civile professionnelle

Exemple 1	2 collaborateurs, actifs sous gestion de 70 mio. CHF en Suisse Gestion de fortune au sens de la LEFin Somme d'assurance: 1 mio. CHF Franchise: 25 000 CHF Prime annuelle: 2800 CHF
------------------	---

Exemple 2	4 collaborateurs, actifs sous gestion de 120 mio. CHF en Suisse Gestion de fortune au sens de la LEFin Somme d'assurance: 1 mio. CHF Franchise: 50 000 CHF Prime annuelle: 4800 CHF
------------------	--

Exemple 3	5 collaborateurs, actifs sous gestion de 250 mio. CHF en Suisse / UE Gestion de fortune au sens de la LEFin Somme d'assurance: 2 mio. CHF Franchise: 50 000 CHF Prime annuelle: 8400 CHF
------------------	---

Exemple 4	3 collaborateurs, pas de gestionnaire de fortune au sens de la LEFin Conseil en placement avec 3 conseillers clients LEFin Somme d'assurance: 1,5 mio. CHF (somme d'assurance minimale) Franchise: 10 000 CHF Prime annuelle: 3590 CHF
------------------	---

Remarque: les indications ci-dessus concernant les primes sont de nature purement indicative, comprennent le rabais d'adhésion à l'ASG et s'entendent hors timbre fédéral (5%). La prime définitive sera calculée après l'examen du risque et peut différer des indications ci-dessus.

Les réponses à vos questions

L'interlocutrice ou l'interlocuteur à contacter en premier lieu pour toute question est votre conseiller en assurances AXA ou votre courtier en assurances. Pour d'autres demandes, vous pouvez vous adresser à fidleg@axa.ch.